

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA



COMMUNE DE FUNGURUME
Le Bourgmestre



**DECISION COMMUNALE N° 2020/008/BUR-BOURG/C-FME/PR-LBA/2020 DU 13 NOV. PORTANT
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET MARCHES
PUBLICS DE LA COMMUNE DE FUNGURUME**

Le Bourgmestre;

Vu la Constitution telle, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 ;

Vu la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, spécialement en ses articles 13 alinéa 1 ;

Vu le Décret n° 10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 25/CAB/VPMMININTERSEC/HMS/100/2019 du 10 janvier 2019 portant désignation et affectation à titre intérimaire de Bourgmestre et Bourgmestre adjoint ;

Vu l'Edit n°012 du 16 juillet 2018 portant organisation de passation des marchés publics d'intérêt provincial dans la Province du Lualaba ;

Vu la Décision Communale n°2020/07/BUR-BOURG/C-FME/PR-LBA/2020 du 13 NOVEMBRE 2020 portant création de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP en sigle, au sein de la Commune;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DECIDE:

Article 1^{er} :

Sont nommés membres au Secrétariat Permanent de la CGPMP aux fonctions ci-dessous, en regard de leurs noms :

NO	NOMS	FONCTIONS	Grades
1	KIMPUTU SIFA TINANA	Secrétaire Permanent	NU
2	ALPHONSE D. KIBWEJA	Assistant administratif, financier et budgétaire du Secrétaire permanent	NU
3		Secrétaire du Secrétaire permanent	
4	ANDRE KAMWANYA	Chargé du Courrier	Huissier
5		Huissier	
6	Pitchou NINZA MULUNDA	Chargé(s) de la préparation des projets et des marchés publics	NU
7	PATRICK KALENGA	Assistant (s) chargé (s) de la préparation des projets et des marchés publics	Chef de service PMEA
8	CHANCEL MUKEMBE KISAKASAKA	Chargé(s) de Passation des Marchés	NU
9		Assistant (s) Chargé(s) de Passation des Marchés	
10	BILLY MWEWA KALIMA	Chargé(s) de Suivi d'exécution des Marchés	NU
11	Alain KITOKO	Assistant(s) Chargé(s) de Suivi d'exécution des Marchés	Chef de service Énergie
12	PICEL KYABINDWA	Chargé de programmation et suivi de l'exécution du budget	NU

Article 2 :

Les membres du Secrétariat Permanent bénéficient d'une prime mensuelle permanente dont le montant est fixé par Décision du Bourgmestre avec son Chargé du budget.



Article 3 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Article 4 :

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fungurume, le 13 NOV 2020

MUKUNTO KIBUKILA Christian

